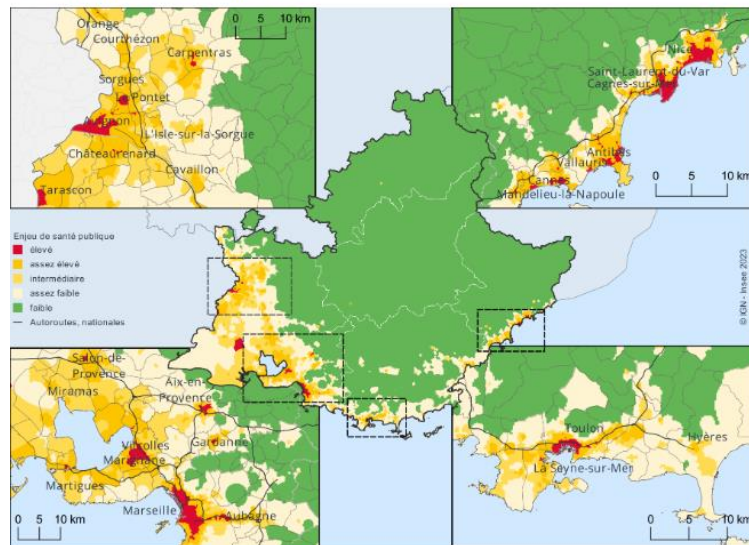


Exposition à la pollution de l'air

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les territoires à enjeu sanitaire élevé sont ceux où le niveau d'exposition moyen à la pollution atmosphérique est le plus fort : leur ISA-p dépasse 57 en 2018. Ils regroupent par construction un habitant de la région sur cinq. Ils se situent essentiellement dans les zones très urbanisées des grandes agglomérations de la région (**figure 1**). Ces territoires sont soumis à une forte pollution de l'air notamment générée, pour le dioxyde d'azote, par les axes routiers fréquentés par les résidents comme les non-résidents. Les transports aérien et maritime, l'industrie et les activités résidentielles (chauffage domestique, *etc.*) contribuent également à cette pollution atmosphérique.

Dans les zones à enjeu sanitaire élevé, le statut socio-économique des résidents, approché par l'indice de statut socio-économique, est en moyenne nettement plus faible qu'ailleurs (**figure 2**). En 2018, dans ces zones, quatre habitants sur cinq vivent ainsi dans un territoire où la situation socio-économique est défavorable ou assez défavorable, soit deux fois plus qu'en moyenne dans la région. Le taux de pauvreté des habitants y est dix points au-dessus du niveau régional (27 % contre 17 %) et le niveau de vie médian bien plus faible (1 520 € contre 1 780 € dans la région). Le taux de chômage au sens du recensement de la population s'y établit à 18 %, soit 4 points de plus que dans la région. A cela s'ajoutent des conditions de logement moins favorables, en partie liées au fait que les zones à enjeu élevé sont souvent densément peuplées. Un habitant sur quatre vit dans un logement suroccupé contre un sur sept dans la région. Les habitants qui résident dans de grands logements, dont la surface dépasse 100 m², sont moins représentés (11 % contre 27 %), tout comme ceux des maisons individuelles (12 % contre 47 %). De plus, la part des résidents propriétaires de leur logement est plus faible qu'en moyenne régionale (38 % contre 56 %).

Figure 1 – Enjeu de santé publique mesuré par l'indice synthétique de l'air pondéré en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018

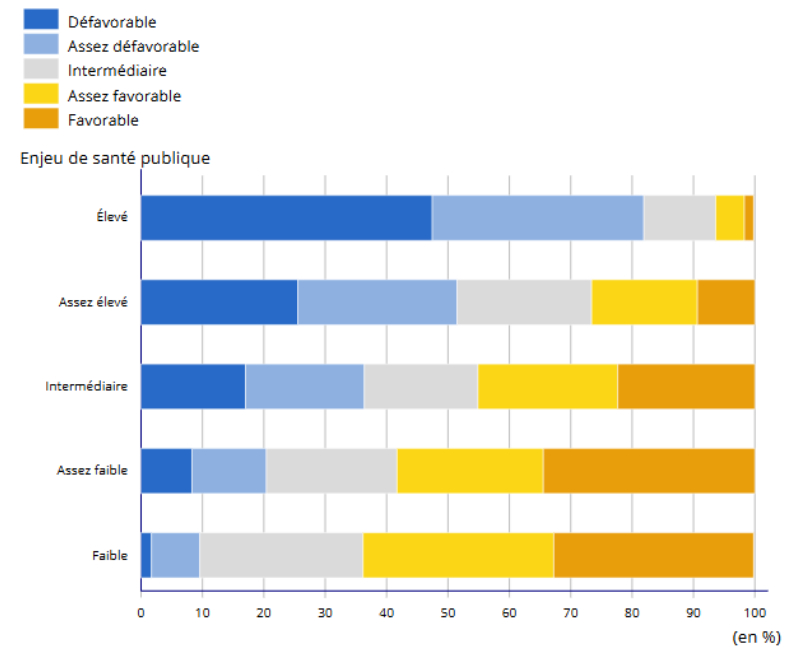


Note : les zones rouges, où l'exposition moyenne de la population à la pollution atmosphérique est la plus élevée, constituent les territoires à fort enjeu en termes de santé publique. Il s'agit essentiellement de territoires densément peuplés. En dehors des zones rouges, notamment à proximité immédiate des axes autoroutiers, des habitants, beaucoup moins nombreux et localisés sur des bandes de taille réduite, peuvent également être fortement exposés à la pollution atmosphérique sur leur lieu de résidence.

Note : les données de cette carte sont carroyées et ne sont pas diffusables pour respecter le secret statistique.

Sources : AtmoSud, indice synthétique de l'air 2018 ; Insee, recensement de la population 2018, Filosofi 2018.

Figure 2 – Statut socio-économique des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le niveau d'enjeu de santé publique de leur zone de résidence en 2018



Lecture : 48 % des habitants des zones à enjeu sanitaire élevé vivent dans un territoire au statut socio-économique défavorable alors que c'est le cas de 2 % des habitants des zones à faible enjeu sanitaire.

Sources : AtmoSud, indice synthétique de l'air 2018 ; Insee, recensement de la population 2018, Filosofi 2018.